

# François Guizot : quelques lettres inédites (1861- 1871)

Laurent THEIS

Président honoraire de la S.H.P.F.

Il existe dans les archives de la Bibliothèque du Protestantisme Français un fonds Guizot, composé de trois cartons cotés Ms 1562/1 à 1562/3. Ils contiennent, outre des brochures et des coupures de presse, des lettres, environ cent cinquante, envoyées ou reçues par François Guizot, la première en 1817, la dernière en 1874, année de sa mort. La très grande majorité d'entre elles date de la décennie 1860, lorsque Guizot s'engage de plus en plus à la fois dans l'approfondissement des questions religieuses et dans les affaires de l'Eglise réformée, en particulier celle de Paris, dont il est membre du consistoire depuis 1815. Cette correspondance, passive pour l'essentiel, et qui se rattache presque exclusivement à ces sujets, a été déposée rue des Saints-Pères vraisemblablement dans les années 1960. Son principe de classement n'apparaît pas clairement, même si certaines liasses ont été constituées par Guizot lui-même, comme en témoignent quelques intitulés de sa main, comme « Lettres à garder parmi celles que j'ai reçues à propos de mes Méditations sur la religion chrétienne », en effet nombreuses.

Cet ensemble apporte des informations précieuses sur l'histoire du protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle dans ses diverses dimensions, et sur la personnalité de François Guizot, son activité, son rayonnement, sa réputation. Nous présentons ici quelques échantillons de ces documents, que bien des chercheurs ont consultés et parfois cités, mais qui n'ont jamais été publiés.

Rappelons que François Guizot fut nommé président d'honneur de la SHPF dès sa création, qu'il avait patronnée de son autorité, en 1852.

## I. Catholiques et protestants peuvent-ils s'allier ?

En 1861, à deux occasions, François Guizot provoqua une vive émotion, voire le scandale, au sein du monde protestant, et au contraire s'attira des marques de sympathie du côté catholique. Le 24 janvier, recevant à l'Académie française le dominicain Henri Lacordaire dont il avait favorisé l'élection, il avait flétri « les troubles, les envahissements, les bouleversements auxquels est en proie l'Italie », du fait de « l'esprit de conquête et d'usurpation » dont faisait preuve la royauté piémontaise, et dénoncé les violences dont « l'auguste chef de l'Eglise » était victime au nom de la démocratie. De fait, le 25 mars, était proclamé le royaume d'Italie, absorbant l'essentiel des territoires pontificaux, avec en perspective Rome pour capitale. Le 20 avril, Guizot récidiva : présidant, au temple de l'Oratoire du Louvre, l'assemblée générale de la Société pour l'encouragement de l'enseignement primaire parmi les protestants de France, et sans que rien, et surtout pas l'objet de la réunion, le laissât prévoir, il déclara devant une centaine de pasteurs et de laïcs suffoqués : « Une perturbation déplorable atteint et afflige une portion considérable de la grande et générale Eglise chrétienne (...) Quelles que soient entre nous les dissidences, les séparations même, nous sommes tous chrétiens et frères de tous les chrétiens (...) C'est à l'édifice chrétien tout entier que s'adressent les coups qui frappent de nos jours telles ou telles des grandes constructions qui le composent. Dans de telles épreuves, nous devons à toute la grande église chrétienne notre sympathie. » Ainsi, un membre éminent de l'Eglise réformée défendait le pouvoir temporel du pape. Même les plus proches amis de Guizot en furent profondément troublés. Il éprouva le besoin de s'en expliquer dans un ouvrage paru en

octobre, *l'Eglise et la société chrétienne en 1861*, où il développa et argumenta ses propos de tribune, sans renoncer à rien sur l'essentiel, qui était ceci : face aux multiples périls qui la menace, du scepticisme à l'anarchie révolutionnaire, les diverses communions qui composent l'Eglise chrétienne doivent s'unir sans se confondre, en Italie comme ailleurs. Le livre suscita des réactions défavorables dans la partie protestante, et des compliments, jusqu'à des encouragements à la conversion, dans la partie catholique. En témoignent les lettres du fonds Guizot, en particulier celle-ci, qui figure parmi les plus modérées.

*Guillaume de Félice à François Guizot*

Né en 1803, fils de pasteur, Guillaume de Félice est consacré pasteur de l'Eglise réformée en 1827. Collaborateur de nombreux journaux, *Le Semeur* mais aussi *La Presse* d'Emile de Girardin, il est nommé en 1839, avec l'appui de Guizot, professeur de morale chrétienne et d'éloquence sacrée à la faculté de théologie protestante de Montauban, dont il deviendra le doyen en 1865. Sur le sort de cette faculté quelque peu en crise dans ces années-là, il entretient une correspondance soutenue avec Guizot. En 1864, il publie une *Histoire des synodes nationaux des Eglises réformées de France et Droits et devoirs des laïques dans la situation présente*. En dépit des divergences qui s'expriment dans l'échange ci-dessous, lorsque Guizot, au début de 1865, est soumis à une réélection difficile au consistoire de l'Eglise réformée de Paris, Guillaume de Félice le soutient par une brochure livrée en deux fascicules sous le titre *M. Guizot. Sa candidature au Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Paris*, que l'intéressé apprécia vivement.

Montauban, le 26 octobre 1861

Monsieur

La bienveillance que vous m'avez témoignée en me faisant envoyer votre dernier écrit me donne le privilège de vous en remercier directement, et je m'empresse d'en profiter. J'ai lu cet ouvrage avec l'intérêt profond que mérite tout ce qui sort de la plume de son illustre auteur. Les questions que vous y traitez sont les plus graves qui puissent occuper, à l'heure présente, les hommes religieux et les politiques, et personne en France ni en Europe ne pouvait y apporter, Monsieur, une autorité plus haute que la vôtre. Ce que j'admire dans cet écrit est encore moins peut-être la solidité et l'étendue de l'intelligence que l'intégrité de la conscience. On sent à chaque page que vous cherchez la vérité pour la vérité même, que vous avez le courage de la dire à toutes les communions, à toutes les opinions, et que vous n'éprouvez d'autre ambition que celle de servir la sainte cause du vrai et du bien. Ces qualités ont été rares dans tous les temps, et le sont surtout dans le nôtre.

Les âmes religieuses vous seront reconnaissantes de ce que vous avez dit sur le surnaturel, sur la prière, et en général sur les doctrines essentielles du christianisme. C'est l'accent de la conviction fortifié par l'autorité de l'étude et de l'expérience.

Il est certain que les catholiques et les protestants, si l'on regarde à plusieurs des articles essentiels de la foi chrétienne, à leurs principes dans la vie sociale, à leurs maximes et à leurs sentiments dans la vie domestique, ont plus de ressemblances que de différences, et sont plus un que divers. Ils constituent donc, en un sens considérable, qu'ils l'admettent ou non, ce que vous avez appelé « la grande et générale Eglise chrétienne. » C'est ce qui fait que, dans les relations de peuple à peuple, le traité de Westphalie et les autres traités plus récents ont pu se conclure, se maintenir et former le droit public de l'Europe. C'est ce qui fait aussi

que, dans les relations intérieures de chaque Etat, les membres des deux Eglises ont pu former une seule et même société civile. A y bien voir, le principe de la liberté et de l'égalité des cultes devant la loi est sorti de là. Mais si l'on se place dans le domaine religieux proprement dit, cette grande et générale Eglise chrétienne n'existe pas, ni ne pourrait s'établir, je crois, sans que de profonds changements se soient accomplis dans l'essence même du catholicisme romain, c'est-à-dire en matière de dogme comme dans les choses de discipline.

L'Eglise catholique met au nombre de ses articles de foi un surnaturel permanent qui agit, qui se prononce par l'intermédiaire des conciles généraux, de la papauté, ou du consentement des évêques, -il n'importe pour la question présente. C'est une Parole de Dieu continue dans la chrétienté, et en vertu de cette Parole, une autorité, une volonté de Dieu qui se fait voir, entendre, et qui doit être obéie. Il est vrai que cette Parole doit s'accorder avec le texte écrit ; mais il est vrai aussi que l'interprétation de ce texte a une valeur égale au texte lui-même. Voilà la base de l'Eglise catholique : d'où il suit que les opposants, les protestants, les hérétiques (c'est le terme exact), par cela seul qu'ils nient le surnaturel permanent de cette Eglise, sont rebelles à l'autorité divine comme le sont pour les croyants des communions protestantes ceux qui nient le surnaturel de la Bible, la parole de Jésus-Christ lui-même. Où donc est la possibilité d'une confédération, d'une alliance réelle et sincère sur le terrain des doctrines, le seul qui puisse véritablement unir des Eglises ?

En fait, les catholiques sérieux, intelligents et complets n'ont jamais accepté ni la solidarité, ni l'alliance entre les deux Eglises pour leur défense commune. Ils ne le peuvent pas. Dès que Leibnitz et Bossuet se furent clairement expliqués, ils comprirent que l'accord était impossible. Les docteurs catholiques n'ont parlé aux protestants que de réunion, et par la réunion ils entendaient une soumission préalable au surnaturel permanent de leur Eglise. Ils étaient logiques en cela. S'ils eussent reconnu les Eglises protestantes comme des sœurs légitimes de l'Eglise catholique, ils auraient renié l'un de leurs dogmes fondamentaux. L'idée d'une grande et générale Eglise chrétienne est une idée protestante : elle pourra être subie en certaines rencontres, pour certaines conséquences par les chefs du catholicisme romain ; mais ils ne l'admettront pas comme un principe religieux, ni comme une règle constante d'action.

Quant aux protestants, ce n'est pas le principe en soi qui les arrête, ni qui choque leurs convictions. La Réforme a reconnu, dans son berceau même, que les catholiques sont des frères pour elle, et que, malgré des erreurs très graves, ils peuvent remplir les conditions essentielles du salut. Mais dans la pratique, les protestants ont été constamment forcés, et ils le sont encore, de se tenir sur la défensive ; car les organes éminents et les chefs du catholicisme n'ont jamais consenti, ni pu consentir à signer avec eux un véritable traité de paix, ni même une trêve destinée à préparer la paix. Il n'y a eu que de simples suspensions d'armes, dictées par la nécessité, par l'impuissance de vaincre, par la lassitude, ou impérieusement ordonnées par les pouvoirs civils. Si l'autorité légitime des catholiques romains croit pouvoir proclamer un jour le principe de la grande et générale Eglise chrétienne, les protestants s'empresseront d'y adhérer ; car ce sera le gage d'une profonde transformation dans l'esprit même de l'Eglise catholique. Mais en face des encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX, nous devons rester dans une défiante réserve sur notre terrain religieux, et attendre. Cette situation respective explique peut-être la véhémence opposition qui s'est manifestée parmi nous, lorsque l'idée de la grande et générale Eglise chrétienne a été exposée, non par l'homme d'Etat qui aurait eu le droit, et même en certains cas le devoir de le faire, mais par l'interprète d'une société protestante.

Vous avez parfaitement raison, Monsieur, de soutenir que le christianisme tout entier est aujourd'hui en butte aux coups du panthéisme, du scepticisme, de la critique savante, et que ces périls communs imposent aux Eglises chrétiennes de communes obligations. Il est aisé de voir que ces obligations sont déjà remplies, sans qu'il y ait eu besoin d'une entente préalable. L'Allemagne protestante, l'Angleterre protestante, et dans la mesure de son

insuffisance théologique et philosophique, la France protestante, ont combattu le système de Hegel, l'école de Tubingue, toutes les manifestations du rationalisme et de l'incrédulité. Mais faudrait-il faire plus ? et parce que le protestantisme et le catholicisme ont des ennemis communs, les deux Eglises devraient-elles cesser de se combattre l'une l'autre ? D'abord l'Eglise catholique, je le répète, n'y saurait consentir sans se transformer. Pour l'Eglise protestante, s'il s'agit de considérer le point de vue utilitaire, et de balancer les avantages et les inconvénients, elle n'y consentira pas non plus. Car les rationalistes et les panthéistes ne sont pas les seuls adversaires du christianisme ; ce ne sont pas les plus nombreux, ni même, à tout compter, les plus influents. Beaucoup de gens, dans les classes moyenne et inférieure, deviennent incrédules à cause des traditions erronées, des abus et des excès de toute sorte de l'Eglise catholique. Attaquer ces choses, c'est encore aider au relèvement et au triomphe de la vérité chrétienne ; c'est rendre à l'Evangile, mutatis mutandis, des services analogues à ceux qu'il a retirés de la Réforme. Nous acceptons le principe de la grande et générale Eglise chrétienne, mais à la condition d'avoir toujours le droit d'attaquer et de corriger, selon notre pouvoir, ce qu'elle a de défectueux : sinon, la religions révélée d'en haut y perdrait plus qu'elle n'aurait à y gagner.

Ces réflexions sont particulièrement applicables, je crois, à la question du pouvoir temporel de la papauté. Le protestantisme ne renoncera pas à se déclarer pour la suppression de ce pouvoir, afin de lutter contre les panthéistes au nom de l'Eglise générale ; car ce gouvernement temporel, avec les abus et les désordres qui semblent lui être inhérents, fait plus de mal à la foi chrétienne dans l'humanité que la coalition des deux Eglises ne pourrait lui faire de bien. Il fournit des armes à tous les adversaires du christianisme non seulement en Italie, mais dans l'Europe entière, et en tombant, il laissera la voie plus libre et mieux ouverte à la prédication de la vérité religieuse dans toutes les Eglises. Ainsi nous demandons à Dieu et aux hommes la suppression du pouvoir temporel du pape au nom des progrès de l'Evangile même, parce que nous voulons que l'Evangile s'étende, grandisse dans la chrétienté et dans l'humanité.

Quant à la question de droit et de liberté religieuse pour l'Eglise catholique, il y aurait premièrement à examiner si la majorité des membres de cette communion tient réellement à la conservation de la souveraineté temporelle du Siègne pontifical. Nous avons entendu la voix du Pape, des cardinaux et des évêques ; mais celle des ecclésiastiques séculiers et réguliers de tout a-t-elle fait connaître les sentiments de la majorité du corps sacerdotal ? Et en admettant qu'il y ait là une majorité favorable au maintien du pouvoir temporel, la représentation de la volonté de toute l'Eglise catholique par le clergé seul n'est-elle pas une fiction de moins en moins acceptable, de moins en moins acceptée ? On nous parle, selon les besoins de la cause et du moment, de cent cinquante à deux cents millions de catholiques. Il serait intéressant de savoir ce que répondraient ces millions de catholiques, s'ils étaient sérieusement interrogés, en particulier ceux qui sont capables d'avoir et d'exprimer un avis.

Mais en concédant même ce point de fait, l'histoire nous apprend que le clergé catholique a été successivement forcé, et pour son propre bien, surtout pour celui de la religions chrétienne, de renoncer à une partie des prétentions qu'il qualifiait de liberté de l'Eglise. Le plus grand concile œcuménique du Moyen Age, celui de Latran, tenu en 1215 sous Innocent III, a établi des maximes, promulgué des lois, qui seraient considérées aujourd'hui, et par beaucoup de prêtres même, comme le dernier excès de l'orgueil sacerdotal et comme le renversement de tout droit social. La liberté de l'Eglise a longtemps consisté dans l'extermination des hérétiques, en y employant les princes comme instruments, sous peine de déchéance. Le concile de Trente avait déjà mitigé ces prétentions ; cependant il alla encore si loin que les conseillers de Charles IX refusèrent de reconnaître les décisions de ce concile, bien que les Papes en appellassent, comme toujours, au droit et à la liberté de l'Eglise. Les rois, les jurisconsultes, les magistrats, les professeurs laïques des universités, les

philosophes, tous les interprètes du droit humain, du droit civil, de la liberté de l'Etat, de la liberté de l'intelligence et de la science ont contraint le clergé catholique, en dépit de ses protestations, à renfermer la liberté de l'Eglise dans de plus justes bornes, et ils ont bien fait. C'était le droit lui-même, un droit supérieur et meilleur qui réprimait ou abrogeait des droits usurpés et faux. Ce qui revient à dire que la question ecclésiastique doit se concilier, de gré ou de force, dans la suite des temps et selon la marche de l'esprit humain, avec les idées morales, sociales et philosophiques. Le débat sur le pouvoir temporel de la papauté n'est que l'une des pièces de cette œuvre laborieuse. En supprimant ce pouvoir, sans porter atteinte à l'indépendance spirituelle du pontife romain (et rien ne prouve que ce soit impossible), on rendra un éclatant service au clergé, au catholicisme, au christianisme. Ce sera, sur une plus grande échelle, un service analogue à celui qui a été rendu au clergé français, et malgré lui, par les institutions de 1789. S'il y a plus de vrais catholiques dans les classes éclairées de notre pays en 1861 qu'en 1761, c'est en partie aux législations de 1789 qu'on le doit. En cessant d'être l'un des trois ordres de l'Etat, le clergé français est devenu dans le domaine religieux, non plus faible, quoiqu'il en ait dit, mais plus fort. Il en sera de même pour la souveraineté temporelle de la papauté. Et si je ne craignais d'exprimer une opinion qui paraîtra d'autant plus paradoxale que je dois retrancher tout développement, j'ajouterais que je crains que la chute du pouvoir temporel ne donne, au bout de vingt-cinq ans, trop de force au catholicisme. L'Italie redeviendra tout à la fois une et catholique ; et en s'associant avec les autres branches de la race latine qui aime le métier des armes parce qu'elle y excelle, il y aura des périls plus grands pour le protestantisme de la race germanique et anglo-saxonne. Les guerres, par leur grand côté, sont toujours religieuses, et l'équilibre des communions chrétiennes n'est pas moins nécessaire que celui des Etats.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette longue lettre : je ne pouvais pas vous donner meilleur témoignage de mon admiration pour votre haute intelligence, et de mon respect pour votre caractère. J'aurais voulu aussi (mais l'extrême longueur de cette lettre me le défend) vous parler de la situation intérieure de nos Eglises protestantes. Nos regards se tournent avec inquiétude vers les prochaines élections ecclésiastiques, surtout à Paris<sup>1</sup>. J'écrivais dernièrement à M. François Delessert qu'il me paraîtrait utile de publier, quelques semaines avant le vote, un manifeste modéré dans la forme, sympathique même pour la personne de nos adversaires, mais précis et ferme pour le fond, manifeste qui serait signé par les membres du Comité évangélique, et que l'on distribuerait dans toutes les familles. J'ajoutais qu'une plume laïque vaudrait mieux que celle d'un pasteur pour une œuvre si difficile et si importante. Je crois, Monsieur, que vous rendrez encore de grands services au protestantisme français : ce sera le plus digne couronnement de votre noble vie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

G. de Félice

---

<sup>1</sup> Les élections presbytérales sont fixées au mois de janvier 1862. La compétition s'annonce vive entre libéraux et évangéliques. En tête de ces derniers pour sa réélection figure François Delessert, né en 1770, proche ami de Guizot qui lui consacra une notice nécrologique en 1868.

Val-Richer. 14 novembre 1861

Je vous remercie de votre longue lettre, Monsieur. Votre sympathie m'est très douce, et je ne m'étonne pas de vos dissentiments. Si nous causions, je vous demanderais la permission de les suivre, avec vous, pas à pas, et de les discuter en pleine maturité et liberté. De loin, c'est impossible ; la discussion écrite est toujours incomplète et sèche. C'a été, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'un des malheurs du protestantisme que la controverse a tenu, dans son origine et son développement, une trop grande place. La prédication des croyances vaut infiniment mieux que la dispute des opinions. J'ai voulu exposer mes propres idées sans entrer en lutte avec celles des autres chrétiens. Il m'eût été facile de mettre en lumière les faiblesses, les vices, la décadence de l'Eglise romaine ; j'ai mieux aimé indiquer ce qu'elle avait encore de chrétien et par où elle pourrait rentrer en paix et en harmonie avec la société moderne. Cela m'a paru plus chrétien et plus utile au retour de la foi, et au progrès de la liberté. Sincèrement Protestant, je ne regarde pas le catholicisme comme la meilleure forme du christianisme, mais c'est certainement une des formes du christianisme, une forme qui a convenu à certains siècles, et qui peut convenir, qui convient encore, je crois, à certains peuples. Si je croyais que l'Italie et l'Espagne, en cessant d'être catholiques, deviendraient protestantes, et que le christianisme d'Edimbourg prendrait la place du christianisme de Madrid, je parlerais autrement que je n'ai fait. Mais je suis convaincu que, dans certaines parties de l'Europe, il n'y a d'alternative qu'entre le catholicisme et l'impiété ou l'indifférence. Je préfère infiniment le catholicisme à l'indifférence, je le crois plus près de la vérité divine et plus salutaire pour les âmes et les sociétés humaines. Dans le cours de ses longues destinées, il est plus d'une fois tombé bien bas dans la superstition et la corruption ; mais il s'est relevé plus d'une fois et a repris le grand caractère chrétien. Les vices et la décadence du catholicisme du XV<sup>e</sup> siècle ont fait la Réforme du XVI<sup>e</sup>, et je m'en félicite hautement ; mais, dans sa lutte même avec la Réforme, le catholicisme s'est retrempé, et il a été la religion de Pascal, de Bossuet et de Fénelon. Je ne le crois pas plus incurable aujourd'hui qu'il y a 300 ans ; il a du sang chrétien dans les veines, et j'aime mieux le rappeler à sa source que de le pousser dans son tombeau.

Si j'ai défendu le pouvoir temporel du Pape, c'est que dans l'état actuel de l'Europe et après toute sa vieille histoire, je le crois essentiel et inhérent au catholicisme. Je comprends l'attaque au pouvoir spirituel comme au pouvoir temporel de la papauté, l'attaque à l'infailibilité dogmatique comme à la souveraineté politique ; mais la tentation de les séparer aujourd'hui, après tant de siècles d'union, me paraît ou une hostilité sans franchise, ou une chimère frivole. Et soyez sûr, Monsieur, que c'est là le sentiment de l'immense majorité des catholiques ; j'entends des catholiques croyants et pratiquants, non pas de ceux qui ne sont catholiques que de nom, et qui se soucient beaucoup plus de leur repos à tout prix que de leur foi. C'est des catholiques croyants et pratiquants que je me suis inquiété, Monsieur ; c'est leur liberté que j'ai voulu défendre. Et en la défendant, je crois avoir servi la nôtre. Je n'ai pas encore oublié l'histoire de notre temps. Quand l'esprit révolutionnaire a dominé chez nous, il a frappé à la fois le catholicisme et le protestantisme ; les églises et nos temples ont été fermés ensemble. Ils se sont rouverts ensemble. La même solidarité nous attend ; nous avons besoin de la même liberté.

Je m'arrête, mon cher Monsieur. Voyez, je vous prie, dans ma lettre ce que j'ai vu dans la vôtre, une fraternelle confiance, et croyez à mes sentiments les plus distingués.

G.

## II. Quelle Bible distribuer ?

Le conflit entre libéraux et évangéliques se transporta au sein de la Société biblique protestante de Paris, fondée en 1818, et que préside François Guizot depuis 1855. Les deux tendances y avaient cohabité en bonne intelligence jusqu'au début des années 1860. La Société a pour mission de distribuer des bibles dans les versions « reçues et en usage » au sein des Eglises réformées, à savoir la Martin et l'Ostervald. Or de nouvelles traductions, nécessairement porteuses d'interprétations, ont été publiées depuis trente ans, en particulier, en 1835, le Nouveau Testament dit de Genève, dont certains libéraux membres du Comité de la Société demandent qu'il soit également distribué par elle.

### *Athanase Coquerel fils à François Guizot*

Né en 1820 le pasteur Athanase Coquerel, figure de proue et grand orateur de la tendance libérale comme son père et homonyme, est depuis 1850 suffragant du pasteur Martin-Paschoud à Paris. A mesure que le courant évangélique s'affirme puis s'impose au sein du consistoire de l'Eglise réformée de Paris, sa suffragance est renouvelée avec un enthousiasme décroissant. En février 1860, alors qu'il pouvait y prétendre, il n'est pas titularisé, et c'est un évangélique qui lui est préféré. En février 1862, alors que la suffragance de Coquerel vient à échéance, il faut l'intervention de Guizot auprès de ses amis évangéliques, qui viennent de remporter les élections presbytérales, pour qu'il soit reconduit, et pour deux ans seulement. Il ne le sera pas en 1864<sup>2</sup>.

EGLISE REFORMEE Paris, le 14 mars 1863  
DE PARIS 121 bis, rue de Grenelle-St-Germain

Monsieur

L'année dernière, dans une circonstance pénible pour moi, seul de tous les membres de la majorité du Conseil Presbytéral, vous m'avez témoigné une bienveillance et une équité pour lesquelles j'ai eu l'honneur de vous exprimer ma reconnaissance et dont je vous remercie encore.

Mais aujourd'hui je suis obligé par ma conscience, comme Pasteur, comme membre du Comité Biblique et comme rédacteur d'un journal religieux, d'expliquer le fait qui vient de se passer mardi dernier.

Soixante-quatorze Eglises ont exprimé un vœu très légitime, très sérieux, très religieux ; je croirais faire injure à un esprit aussi éminent que le vôtre, si je supposais que la grossière insuffisance d'Ostervald<sup>3</sup> pour notre temps vous échappe ; si je vous soupçonnais de méconnaître le tort grave, permanent que fait cette version inexacte et barbare à la piété des

---

<sup>2</sup> « Il avait évidemment et prenait de jour en jour de l'influence », écrit Guizot qui vient d'assister au sermon d'adieu de Coquerel le 28 février 1864. « Une influence de prétendue foi chrétienne sans base et de cette sentimentalité religieuse qui aboutit soit au mysticisme, soit à l'indifférence. Il était temps d'y mettre ordre. » (François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette 1836-1874*, Paris, Perrin, p. 736)

<sup>3</sup> L'édition et la traduction du Nouveau Testament par Ostervald remonte à 1744. Elle fut revue et, dit-on, améliorée par Stone dans une version publiée en 1805. Mais l'édition distribuée par la Société biblique à partir de 1823 reprend, avec quelques modifications, l'Ostervald établie à Bâle en 1820 par Tourneisen, dont A. Coquerel critique la faiblesse scientifique et les a priori théologiques.

familles, en particulier des familles mixtes si nombreuses parmi nous, et surtout à la piété des hommes et des jeunes gens.

Cependant ce vœu, si bien fondé, a été écarté par le Comité dont la majorité l'approuvait hautement.

Voilà ce qui paraîtra inexplicable aux soixante-quatorze Eglises qui ont demandé le N.-T. de Genève<sup>4</sup> et qui essuient un refus si singulier. Les autres Eglises ne le comprendront pas mieux. Les hommes graves, les pasteurs très considérés et très dignes de l'être qui ont sévèrement blâmé la modération de la majorité dans les délibérations antérieures du Comité s'offenseraient à bon droit si *Le Lien*<sup>5</sup> gardait le silence et croiraient leur juste cause trahie par mes amis et par moi.

Je devais donc la vérité à nos Eglises et je l'ai dite en évitant, avec le plus de soins que j'ai pu, les expressions vives.

Je suis affligé, veuillez le croire, Monsieur, d'être réduit à protester ainsi ; et en vous adressant mon article<sup>6</sup>, je tiens à vous témoigner un regret aussi sincère que ma protestation elle-même.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de ma haute et respectueuse considération.

Ath. Coquerel fils

Past. suffragant

### III. Des Méditations qui donnent à penser

En juin 1864, François Guizot fit paraître chez Michel Lévy le premier de ses trois volumes de méditations chrétiennes, intitulé *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*, c'est-à-dire, écrit-il dans sa préface, « les problèmes naturels auxquels elle répond, les dogmes fondamentaux par lesquels elle résout ces problèmes, et les faits surnaturels sur lesquels ces dogmes reposent, la Création, la Révélation, l'inspiration des Livres saints, Dieu selon la Bible, Jésus-Christ selon l'Évangile. » Voici comment reçurent cet ouvrage un philosophe spiritualiste, un prêtre et deux pasteurs.

---

<sup>4</sup> L'édition du Nouveau Testament par des « pasteurs et professeurs de Genève » date de 1835. L'Union protestante et libérale, dont A. Coquerel fils est très proche, vient de la réimprimer.

<sup>5</sup> Fondé en 1841 par Athanase Coquerel père, l'hebdomadaire *Le Lien, journal des églises réformées de France, Revue de la semaine chrétienne*, paraît le samedi « sous la direction de MM. les pasteurs Ath. Coquerel fils et Etienne Coquerel ».

<sup>6</sup> Dans cet article, relatant la séance de la Société biblique protestante du 10 mars, A. Coquerel écrit en particulier : ... « le président, M. Guizot, prit la parole le dernier. Il reconnut avec d'autres membres de la minorité qu'une révision d'Osterwald est désirable ; il émit l'espoir que nos pasteurs, ou quelque consistoire, comme Paris ou Lyon, ferait un jour ou ferait faire ce travail. Il insista beaucoup sur les doutes, les inquiétudes que soulève chez une portion de l'Eglise la version de Genève. Puis, tout à coup, au profond étonnement du comité, M. le président déclara que selon lui les demandes du N.-T. de 1835, adressées au Comité, étaient contraires au règlement et qu'en conséquence il se refusait à poser la question. » Des protestations s'élevèrent. « M. Guizot déclara qu'un président peut, même au dernier moment, refuser de mettre aux voix la question sur laquelle il a fait délibérer et sur laquelle il a délibéré lui-même. Se levant plusieurs fois à demi, mais sans quitter le fauteuil et se rasant immédiatement. M. Guizot offrait seulement de céder la place à un des vice-présidents. A plusieurs reprises un silence complet régna dans cette salle, où délibéraient vingt-trois personnes. Nous croyons pouvoir dire que quatorze au moins contre neuf étaient d'avis de satisfaire aux demandes des Eglises ; la majorité n'était ni contestable ni contestée, mais M. le président la tenait en échec et lui opposait une force d'inertie absolue. Que devons-nous faire ? Nous le demandons. Prier un homme aussi considérable, et un homme de l'âge de M. Guizot de céder sa place à un autre ? On n'a pas cru le devoir. » La question fut donc ajournée. A. Coquerel déplore en conclusion un « criant abus d'autorité » exercé par la minorité orthodoxe contre la majorité libérale. Le rédacteur revient sur cette affaire dans les deux numéros suivants.

*Jules Simon à François Guizot*

Né en 1814, Jules Suisse dit Jules Simon fut reçu à l'Ecole normale supérieure en 1833. C'est là qu'il vit Guizot pour la première fois. Le discours que prononça alors, dans la Bibliothèque de l'Ecole, le ministre de l'Instruction publique venant faire en personne l'ouverture des cours, marqua le jeune philosophe pour toute sa vie, comme il en témoignait encore cinquante ans plus tard<sup>7</sup>. Député en 1848 à la Constituante, révoqué de sa chaire de Sorbonne pour refus de prêter serment après le coup d'Etat du 2 décembre, il se consacra à ses travaux philosophiques. En 1854, Guizot contribua à faire couronner son traité *Le Devoir* par le prix Montyon de l'Académie française, ex æquo avec *Connaissance de Dieu* du père Gratry. En mai 1863, républicain modéré et philosophe adepte de la religion naturelle –il a publié un ouvrage sous ce titre en 1856-, Jules Simon fut élu député de Paris et, avec l'appui de Guizot, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. En 1871, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, il facilita, à l'issue de démarches personnelles de Guizot, la décision de réunir un synode général de l'Eglise réformée.

Paris, le 17 juillet 1864

Monsieur

Je trouve chez moi, en traversant Paris pour me rendre aux Pyrénées, votre livre de Méditations, avec cette mention : de la part de l'auteur.

Je suis très profondément reconnaissant de cette nouvelle marque de votre bienveillance. J'emporte ce livre, pour me fortifier. Je vois dès les premières pages que vous comprenez les douleurs de ceux qui voudraient adhérer à un symbole et ne le peuvent pas. Personne n'en sent plus que moi le besoin. Je n'ai ni hésitation, ni défaillance dans ma foi philosophique : Dieu, la Providence, l'immortalité, la liberté, la justice ; aucun problème naturel n'est demeuré pour moi un problème. Mais j'ai le regret, et le profond regret, de ne rien voir au-delà.

Vous excuserez, Monsieur, cette forme inusitée de remerciement, parce que vous savez de quel fond de reconnaissance, et d'admiration, et si j'ose le dire, d'ancienne et respectueuse sympathie elle provient. Je ne puis m'empêcher de vous dire que je ne lis pas une seule page des Méditations sans penser à la grandeur de votre rôle politique. Vous trouvez tout simple de prier si bien, après avoir tant et si grandement agi ; je le trouve simple aussi, Monsieur, et j'ai cru que vous me permettriez de vous le dire.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de tout mon respect.

Jules Simon

---

<sup>7</sup> Préface à *Thiers, Guizot, Rémusat*, par Jules Simon, Paris, Calmann Lévy, 1885.

## *Le père Gratry<sup>8</sup> à François Guizot*

Le père Gratry, écrit Guizot en janvier 1859 alors que ce dernier sort de chez lui, a « quelque chose d'un Savonarole doux, naïf, libéral et point révolutionnaire. Il m'a touché toujours en me faisant sourire quelquefois. Il est sorti satisfait, je dirai volontiers édifié. Il fait un livre de morale où l'histoire doit tenir sa place<sup>9</sup>. Il n'en sait rien du tout et il entrevoit un peu de tout. » Et il ajoute en mars 1862, après l'avoir écouté prononcer une conférence à l'Oratoire sur la divinité du Christ : « C'est une généreuse et aimable nature, point cléricale. <sup>10</sup> » Né en 1805, Adolphe Gratry, après des études à l'Ecole polytechnique, embrassa la prêtrise et dirigea à Paris le collège Stanislas de 1840 à 1845, avec un succès qui lui valut, sur intervention de Guizot, la Légion d'honneur. En 1852, avec l'abbé Pététot et le chanoine Hyacinthe de Valroger, il entreprit de reconstituer la Société de l'Oratoire de Jésus. Il approuva vivement la défense du pouvoir temporel du pape soutenue par Guizot en 1861, et ce dernier s'en déclara « charmé ». Proche du catholicisme libéral, Gratry occupe depuis 1863 la chaire de morale évangélique à la Sorbonne. Il deviendra le confrère de Guizot à l'Académie française en 1867.

Paris, ce 7 août 1864

Monsieur

Voici trois semaines que cette lettre est retardée par l'impossibilité où je suis d'écrire quatre pages sérieuses. Si cet état continuait, ma carrière serait finie. Mais j'espère, grâce à Dieu, retrouver mes forces, et travailler encore beaucoup.

Il y a donc bien longtemps, Monsieur, que j'ai fini de lire et d'annoter le volume que vous m'avez offert avec tant de bonté.

Permettez-moi de transcrire ici ma note finale. La voici : « Je prie Dieu de bénir l'auteur. C'est le résumé de mon jugement sur ce livre. Il n'y a pas de compliments à faire. C'est une noble et religieuse action, exécutée avec vigueur et bonheur. »

Peut-être, Monsieur, quand j'aurai relu le volume, et revu mes notes, j'oserai mettre sous vos yeux, si vous le trouvez bon, cet exemplaire annoté. Vous y verriez du moins avec quel soin et quel bonheur je vous ai lu.

A peu près toutes ces notes, sauf les réserves prévues, sont approbatives, et si j'avais voulu marquer toutes mes approbations de détail, il en aurait fallu doubler le nombre.

D'abord cette profession de foi décisive, absolue, sans respect humain, ni sous-entendu de vaine philosophie, cette noble déclaration des dogmes fondamentaux du christianisme, m'a causé quelque chose de la joie qu'on devait éprouver, dans les premiers siècles, lorsqu'au milieu d'un tumulte suscité contre les chrétiens, quelque personnage consulaire, connu et respecté de tous, venait dire, avec simplicité et fermeté, devant tout le peuple : « Je suis chrétien. »

En outre, ce qui m'a frappé et charmé c'est, à l'encontre des difficultés actuelles, cette solidité et cette simplicité de démonstration, cette vigueur, cette clarté et sobriété d'exposition

---

<sup>8</sup> Sur le père Gratry, voir *Alphonse Gratry (1805-1872), marginal ou précurseur ?*, sous la dir. d'Olivier Prat, Paris, Le Cerf, 2009.

<sup>9</sup> Adolphe Gratry, *Les Sources. Conseils pour la direction de l'esprit*, Paris, 1861. Cet ouvrage eut un succès durable.

<sup>10</sup> François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette*, op. cit. p. 529 et 685.

qui, sous la plume de M. Guizot, ne peut manquer d'exercer une influence décisive sur beaucoup d'esprits.

Laissez-moi vous dire aussi, Monsieur, à propos de ces deux chapitres exquis : Jésus-Christ et les femmes, Jésus-Christ et les enfants, qu'on y découvre ce qu'il peut y avoir de cœur sous la force et la ténacité de l'homme de bien.

Ce lire méritait d'avoir pour Préface ces paroles qui m'ont profondément touché, et pour lesquelles j'ai prié Dieu et je le prie de vous bénir : « Dieu permet que, dans le repos de ma retraite, je consacre à la cause de la foi et de la liberté chrétiennes ce qu'il me conserve encore de jours et de force. C'est la plus salutaire faveur et le plus grand honneur que sa bonté me puisse accorder. » Oui, Monsieur, ces paroles seront répétées en votre honneur, longtemps après que nous ne serons plus sur cette terre ; elles vous feront connaître ; et elles seront, peut-être, avec les travaux qu'elles annoncent<sup>11</sup>, votre plus beau titre à la mémoire des hommes.

Je vous demande instamment, Monsieur, de poursuivre votre tâche ainsi que vous l'avez commencée, de toute votre âme, de tout votre cœur, de tout votre esprit et de toutes vos forces, puisque telle est la loi lorsqu'il s'agit de Dieu.

C'est pour de tels travaux que les esprits, aujourd'hui si vides de religion et de philosophie, seront relevés vers la lumière et vers la foi.

Aucun grand élan religieux ne viendra ranimer le monde, tant qu'il n'y aura pas, parmi les hommes de bonne foi et de bonne volonté, un retour vers l'unanimité, et l'unité : erant omnes perseverantes unanimiter (Actes) ; Sint unum (St Jean). Or qu'on nous donne des philosophes et des protestants tels que Leibniz, Kepler, Newton ; j'ajoute : tels que M. Guizot ; qu'on nous donne des esprits vraiment orientés dans la lumière qui éclaire tout homme en ce monde, des esprits qui croient à la divinité de Jésus-Christ ; que ceux-là soient vraiment les maîtres de la philosophie, et les maîtres des églises chrétiennes séparées ; je dis qu'alors on ne comprendra plus l'avantage de la séparation ; je dis qu'alors enfin, et alors seulement, toutes les vraies forces humaines, au lieu de se neutraliser, pourront travailler en commun, et relever le monde, en ce moment si affaissé. Le triomphe sur la décadence n'est possible que par cette union. Et c'est par là qu'on finira, ou bien le monde mourra, et ne remplira pas tout le plan providentiel de l'histoire.

Encore une fois, Monsieur, je vous remercie, et je demande à Dieu de vous récompenser.

Votre bien respectueusement et affectueusement dévoué.

A. Gratry  
Prêtre de l'Oratoire

---

<sup>11</sup> Guizot annonce dans sa préface trois volumes à suivre de méditations. Il n'en écrira que deux autres.

Lausanne, le 8 octobre 1864

Monsieur

L'état chancelant de ma santé et de longs voyages ont retardé ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et l'expression de mes remerciements pour l'ouvrage que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer.

Je suis profondément touché des paroles d'encouragement que vous voulez bien m'adresser au sujet de mes deux conférences sur l'anniversaire de la mort de Calvin<sup>12</sup>. L'un des traits caractéristiques de l'homme de génie est d'être indulgent.

J'ai partagé avec les plus pieux de nos coreligionnaires de France, et je pourrais dire de la chrétienté tout entière, les sentiments de reconnaissance que leur a fait éprouver la publication de vos « Méditations sur l'essence de la religion chrétienne ». Ce n'est pas seulement un livre, et un excellent livre : c'est un événement.

J'ai voulu m'y associer, pour une petite et faible part, dans ma correspondance avec les journaux religieux d'Angleterre et des Etats-Unis<sup>13</sup>. Votre nom ne peut pas acquérir plus de gloire dans le monde civilisé ; mais il peut exciter encore de plus intimes et profondes sympathies dans le cœur des chrétiens.

En face des flots immenses d'un scepticisme qui menacent de tout submerger, c'est un grand spectacle que celui d'un homme illustre entre tous les orateurs, les penseurs, les écrivains, les hommes politiques de son siècle et de son pays, déployant d'une main ferme la bannière de l'Evangile, et faisant voir à notre époque étonnée que le génie et la gloire sont encore au service de la foi.

Un autre protestant de France<sup>14</sup>, il y a environ un demi-siècle, combattit les superficielles objections des savants par une science plus solide et plus étendue : il prouva que la chronologie et les récits de la Genèse pouvaient soutenir le plus sérieux examen. Vous êtes venu à votre tour, Monsieur, établir avec la triple autorité d'une haute intelligence, d'une conscience droite et d'une parole puissante que le surnaturel, qui se retrouve à toutes les pages de nos Ecritures, n'a rien à craindre des arguments de la raison humaine, et doit être maintenu, sous peine de voir s'évanouir toutes nos croyances et toutes nos espérances. Nous nous en réjouissons, comme disciples du Christ, et nous en sommes fiers, comme protestants français. Notre communion réformée, si souvent accusée par le catholicisme romain de précipiter les âmes vers l'incrédulité, a montré par l'exemple de ses deux hommes le plus éminents du dix-neuvième siècle que non seulement elle veut garder sa foi, mais qu'elle est plus capable que toute autre Eglise de la défendre.

Qu'il plaise au Seigneur de vous donner les années et les forces nécessaires pour achever ce monument d'une si intelligente et vivante piété ! Les générations qui viendront après la nôtre pourront y puiser encore de saintes inspirations et diront, en écoutant votre voix, que notre époque, malgré toutes ses défaillances, était restée digne de son passé.

Je n'ose point, Monsieur, vous parler de notre situation présente. Ce serait vous parler de questions que vous connaissez mieux que moi. Nous sommes très préoccupés des

---

<sup>12</sup> *Le Trois-centième anniversaire de la mort de Calvin, célébré à l'église de l'Oratoire à Paris les 27 et 28 mai 1864. Deux conférences, par G. de Félice*, Paris, Grassart, 1864.

<sup>13</sup> G. de Félice est correspondant notamment de *The New York Observer*.

<sup>14</sup> Le luthérien Georges Cuvier, né en 1769, paléontologue, fondateur de l'anatomie comparée et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, très engagé dans l'église et les œuvres protestantes. Il fut directeur des Cultes non catholiques de janvier 1828 à sa mort en mai 1832.

prochaines élections paroissiales de Paris<sup>15</sup>, qui peuvent exercer une si grande influence, en bien ou en mal. Il y aura là, selon toute probabilité, une lutte très ardente. Les mots sonores de liberté, de charité, de support, de tolérance, et d'autres semblables seront exploités auprès de la grande masse des incrédules et des indifférents. Nos organes religieux de Paris n'entrent peut-être pas avec assez de netteté de parole, de vigueur, de logique, de mâle et sainte obstination dans le fond du débat, à la veille d'une épreuve si décisive. Mais Dieu règne, et l'expérience de dix-huit siècles nous apprend que la victoire définitive appartient toujours à la vérité.

Veillez agréer, Monsieur, avec la nouvelle expression de mes remerciements, celle de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

G. de Félice

*Jean Monod à François Guizot*

Jean Monod, né en 1822 et fils de Frédéric, appartient à la troisième génération de la dynastie pastorale des Monod. Elevé dans un milieu imprégné par le Réveil, il en vient à un évangélisme modéré. C'est comme pasteur suffragant à Nîmes qu'il préside en avril 1860 au mariage de Guillaume Guizot avec Gabrielle Verdier de Flaux. A l'automne 1864, Guizot est intervenu pour qu'il soit nommé à la chaire de dogmatique de la faculté de théologie protestante de Montauban, bien qu'il ne soit pas docteur en théologie. Il y devient aussi directeur du séminaire, c'est-à-dire du foyer étudiant, où son autorité paraît défaillante. En 1868, Guizot, le jugeant « beaucoup meilleur comme prédicateur et pasteur que comme professeur et directeur de séminaire »<sup>16</sup>, pense à le faire venir comme pasteur à Paris. Il restera en fait à Montauban.

Nîmes, le 17 novembre 1864

Monsieur

Il y a longtemps déjà que vous avez eu la bonté de m'envoyer votre volume sur l'Eglise et la société chrétienne<sup>17</sup>, et, bien que j'eusse formé aussitôt le projet de vous en exprimer ma reconnaissance, j'ai toujours sur le cœur et la conscience de ne l'avoir pas fait. Je ne veux pas me rendre coupable de la même négligence au sujet du nouvel ouvrage que j'ai reçu de vous, les Méditations sur l'essence du christianisme<sup>18</sup>. C'est avec un bien vif intérêt que je l'ai lu et avec la plus respectueuse sympathie que j'en ai relu plusieurs pages. Cette foi sûre d'elle-même, exprimée dans un langage si ferme, appuyée de solides

---

<sup>15</sup> En avril 1864 les conférences pastorales de Paris ont donné lieu à de vifs affrontements entre libéraux et évangéliques. Ces derniers confient à Guizot le soin de rédiger une déclaration de principes, qui est adoptée par les délégués aux conférences à une large majorité. En juillet, le consistoire de l'Eglise réformée de Paris adopte un règlement électoral que les libéraux jugent dirigé contre eux. La campagne électorale pour le renouvellement par moitié du conseil presbytéral de Paris fixé en mars 1865 démarre dès octobre dans un climat très passionné. Les libéraux font de l'échec de Guizot l'un de leurs principaux objectifs.

<sup>16</sup> François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette*, op. cit., p. 888.

<sup>17</sup> *L'Eglise et la société chrétienne en 1861*, op. cit.

<sup>18</sup> Plus exactement *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*.

raisons et mûrie par une longue expérience, est un spectacle bienfaisant et un salutaire exemple dans l'ébranlement ou le déclin des croyances auquel nous assistons.

Je me suis senti particulièrement d'accord avec vous dans la manière dont vous exposez le dogme de l'Inspiration de l'Écriture Sainte. Tant qu'on la fait indistinctement porter sur tous les points, au lieu de reconnaître qu'elle est uniquement religieuse, on s'enferme, je crois, dans un dédale de difficultés.

Si je n'étais pas absorbé, dans ce moment, par ma préparation pour Montauban, je vous demanderais la permission de vous soumettre quelques réflexions qu'a suggérées en moi la lecture de votre livre. Elles se réduiraient à deux principales. Je me suis pris à regretter, tout en vous lisant avec entraînement, que cet ouvrage ne soit pas plus fidèle à son titre de « Méditations » qui m'avait, dès l'abord, séduit. J'aurais aimé, pour ma part, qu'il entrât moins dans le vif des discussions<sup>19</sup> qu'il était d'ailleurs impossible d'épuiser, vu l'étendue du sujet, et qu'il revêtît davantage le caractère d'une paisible et haute affirmation, basée sur une expérience religieuse personnelle.

Quant au fond, il m'a paru que l'élément surnaturel y est, en général, trop isolé de l'élément humain. Autant je tiens à la notion du miracle, inséparable du Dieu vivant, autant je voudrais d'une part éviter de réduire la religion au miracle, et de l'autre m'efforcer de montrer que le miracle, loin d'être l'arbitraire en Dieu, obéit lui-même à des lois du monde spirituel, plus vraies et plus profondes que celles qui gouvernent le monde matériel. La liberté de Dieu n'a assurément rien d'irrationnel et, après tout, une révélation divine ne nous est vraiment profitable et n'est même saisissable pour nous qu'autant qu'elle est réellement humaine, non seulement dans ce sens que nos yeux puissent la voir, mais aussi en ce que notre nature morale puisse se l'approprier. Cet accord entre les besoins que Dieu a mis en nous et le don qu'il nous a fait en Jésus Christ est pour moi la simple, magnifique et éternelle preuve de la vérité du christianisme.

Je vois bien que sous toutes les questions théologiques qui nous agitent se retrouve la notion de Dieu. L'idée qu'on se fait de lui influe sur toutes nos conceptions. Quelqu'un qui écrirait aujourd'hui une bonne théodicée nous aurait rendu le plus signalé des services ; il faut arriver à se convaincre que le Dieu souverain de la création est aussi celui en qui l'homme entier, cœur, raison, volonté, a la vie, le mouvement et l'être. Nous péchons tous ou en éloignant Dieu du monde, ou en l'y renfermant ; il n'est guère possible de se représenter une erreur religieuse qui ne dépende de ces erreurs fondamentales.

Je suis un peu confus de vous envoyer ces lignes si incomplètes ; mais je ne voulais ni différer plus longtemps de vous remercier, ni vous écrire sans vous indiquer, au moins, les pensées qu'a réveillées en moi votre beau livre.

Permettez-moi de vous exprimer tous mes vœux pour vous et votre famille, et en particulier pour que Dieu vous conserve la force et la sérénité nécessaires à l'achèvement des travaux que vous poursuivez. Je sais que vos vœux m'accompagnent aussi dans le nouveau champ d'activité où je suis appelé, et je vous en remercie, car je me sens faible, en présence de cette grande tâche, rendue doublement importante, mais doublement difficile par les circonstances actuelles.

Notre ami commun, Mr de Daunant<sup>20</sup>, que j'ai vu il y a peu de jours, est bien remis.

Croyez, Monsieur, à mon sincère et respectueux attachement.

Jean Monod

---

<sup>19</sup> Jean Monod est connu pour se tenir à distance des débats théologiques et ecclésiastiques.

<sup>20</sup> Né en 1786, le baron Achille de Daunant, fils d'un maire de Nîmes, et ancien Premier président de la cour d'appel de Nîmes, est qualifié par Guizot, dans la notice nécrologique qu'il lui a consacrée en octobre 1867, de « l'un de mes plus chers, de mes plus intimes et de mes plus fidèles amis. » Ils se connaissaient depuis 1806.

#### IV. La sympathie d'un libre penseur

Les élections presbytérales de Paris, le 26 janvier 1865, ont été favorables aux évangéliques. Mais leur succès est obscurci par le sort réservé à François Guizot, seul de leurs candidats mis en ballottage, qui n'obtient que 1276 voix alors que la majorité est à 1316. Les libéraux ont fait campagne contre lui personnellement. Ce résultat fut très commenté dans la presse nationale, qui manifesta son étonnement, voire son indignation, de voir une personnalité si éminente ainsi maltraitée. Guizot reçut ainsi des lettres de sympathie, comme celle qui suit. Les évangéliques se mobilisèrent en sa faveur. A l'issue d'un second tour âprement disputé, il fut élu le 7 mars avec dix voix d'avance seulement sur son concurrent libéral.

*Etienne Vacherot à François Guizot*

Né en 1806, le philosophe Etienne Vacherot fut élève de Victor Cousin à l'Ecole normale supérieure, dont il fut directeur des études de 1837 à 1850. Dénoncé comme hégélien par l'abbé Gratry, aumônier de l'Ecole, puis opposé au coup d'Etat, il est révoqué de son enseignement. Lauréat de l'Institut pour les trois volumes de son *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (1846-1851), auteur en 1858 de son œuvre intellectuelle majeure, *la Métaphysique et la Science*, la publication de son ouvrage *De la démocratie en 1859* lui valut d'être condamné à une peine de prison, dont il tira un grand prestige intellectuel et moral. En 1868, il rejoignit Guizot à l'Académie des sciences morales et politiques. Guizot l'a reçu chez lui le 6 février : « Honnête homme sincère dont l'esprit est dans le chaos et ne voit que le Panthéisme pour en sortir. Sa prétention est pourtant de rester spiritualiste et déiste.<sup>21</sup>»

Monsieur

Je ne sais si un libre penseur comme moi a le droit de vous offrir en ce moment le tribut de ses respectueuses sympathies. Mais vous me permettrez bien de vous dire que, dans les défaites, comme dans les victoires qui auront marqué votre glorieuse carrière, ce sont toujours de grandes causes qui succombent ou triomphent avec vous. L'homme politique est tombé, en 1848, pour avoir voulu maintenir la démocratie dans les limites de la monarchie constitutionnelle. L'homme religieux vient d'être exclu du gouvernement de l'église protestante pour avoir voulu maintenir la Réforme dans la Foi de ses grands fondateurs. Toujours et partout, mêmes principes, même dévouement, même destinée. Votre vie est de celles qui ne laisseront pas à leurs historiens d'énigme à déchiffrer. Vous aurez bien justifié votre devise *brevissima, rectissima*<sup>22</sup>.

Quand j'ai vu la démocratie pure prendre la place de la monarchie constitutionnelle, mon inquiétude a été plus forte que ma satisfaction. C'était un progrès, en principe, pour mes idées. Mais, en fait, qu'en adviendrait-il ? L'avènement de l'empire a répondu à la question. Quand et comment retrouverons-nous notre liberté perdue et notre dignité nationale abaissée ?

Lorsque je vois le courant des idées et des choses emporter la foi au surnaturel, la divinité du Christ, le pouvoir temporel, toute tradition, toute religion, je devrais me réjouir

<sup>21</sup> François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette*, op. cit., p. 889-890.

<sup>22</sup> Plus exactement « *Omnium recta brevissima* », le droit chemin est le plus court de tous, devise de Bernard de Clairvaux adoptée par Guizot, qui la fait inscrire au sommet de la grille d'entrée du Val-Richer.

au nom de la science et de la philosophie pure. Et pourtant je suis plein de tristesse et d'inquiétude devant ce qu'un libre penseur doit regarder comme un progrès de la raison humaine. C'est que, si l'avenir appartient à la science et à la philosophie (un avenir lointain), je ne trouve pas, pour le présent, d'héritier immédiat à la tradition religieuse. Nous jouissons de la démocratie impériale après la chute de la monarchie constitutionnelle. Après l'Eglise du St Père, n'aurons-nous pas aussi l'Eglise de César ?

Voilà où j'en suis, Monsieur, et cela vous explique pourquoi le démocrate, et le libre penseur, ne peut être indifférent à tout ce qui vous arrive, alors même qu'il n'obéirait pas à un sentiment général de la nature humaine, le respect de tout ce qui est noble et grand.

Agréez, Monsieur, la nouvelle expression de mon respectueux dévouement.

E. Vacherot

11 rue de Condé, 31 janvier 1865.

## V. L'essayiste se documente

En 1865, François Guizot prépare son deuxième volume de méditations, qui paraît en avril 1866 sous le titre de *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*. L'auteur entend prendre sa part de la lutte qui oppose adeptes et adversaires de la religion chrétienne, entre lesquels, écrit-il dans sa préface, « le débat devient chaque jour plus grave ; la perplexité s'accroît chaque jour dans l'âme des spectateurs. En mettant en pleine lumière cet état actuel de la religion chrétienne, en comparant les forces qu'elle possède et celles des systèmes qui la combattent, je vais au plus pressé ; je me porte là où se livre aujourd'hui le combat. » La première des huit méditations est consacrée au « réveil chrétien en France », dont la seconde partie porte sur « le réveil chrétien dans l'Eglise protestante », observé à partir du début de la Restauration. Bien qu'il en ait été le témoin direct, il s'informe auprès de l'un des principaux acteurs du développement des églises indépendantes, sous l'effet du mouvement revivaliste, le pasteur Edmond de Pressensé. La trace de la lettre de ce dernier se retrouve dans le chapitre concerné.

### *Edmond de Pressensé<sup>23</sup> à François Guizot*

Né en 1824, Edmond de Hault de Pressensé a baigné dans le mouvement du Réveil, son père Victor ayant été, quelques années après sa conversion au protestantisme, l'un des fondateurs à Paris, en 1830, de la chapelle Taitbout, devenue le prototype de l'Eglise indépendante d'inspiration revivaliste. Edmond est conforté dans cet esprit par l'enseignement d'Alexandre Vinet qu'il reçoit à Lausanne entre 1842 et 1846. Il est consacré en 1847 à la chapelle Taitbout, dont il devient pasteur titulaire. En 1849, il participe au synode constituant de l'Union des Eglises évangéliques. Engagé politiquement dans la gauche modérée, orateur et écrivain prolifique, il dirige la *Revue chrétienne*, dans laquelle il a publié en 1864 un extrait des *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne* de Guizot.

---

<sup>23</sup> Sur Ed. de Pressensé, voir Henri Cordey, *Edmond de Pressensé*, Paris, 1916.

Paris, le 16 octobre 1865  
72 rue de Clichy

Monsieur, Je me hâte de répondre à vos questions.

De 1830 à 1849, un certain nombre d'Eglises s'étaient formées ou constituées en dehors des cadres officiels. Les unes par suite d'une action conquérante de missionnaires qui débordait l'organisation préexistante, les autres au nom d'un principe ecclésiastique qui était alors plutôt instinctif que formulé et qui ressemblait beaucoup au principe des indépendants actuels en Angleterre. La revendication énergique et éloquente de la séparation de l'Eglise et de l'Etat par Vinet contribua à donner à plusieurs de ces Eglises (et avant tout à la chapelle Taitbout) une conscience plus nette du principe ecclésiastique qu'elles devaient représenter en France. Le principe social de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas seul en jeu ; il s'y joignait la notion d'une Eglise formée par les libres adhésions à une croyance commune, se distinguant d'une Eglise formée par une sorte d'aggrégation (sic) naturelle, par la filiation de la naissance plutôt que par les adhésions voulues et réfléchies. Ces Eglises étaient déjà alors préoccupées de la nécessité d'assurer l'unité de l'enseignement religieux sur les points essentiels, en évitant les divergences sur les dogmes capitaux dans la chaire chrétienne. Sans doute les divergences à cette époque se renfermèrent dans l'Eglise officielle dans des limites bien dépassées depuis. La négation du surnaturel était chose inconnue, mais les Eglises dont je parle n'eussent pas admis dans leur sein et surtout dans leur clergé des différences de conviction sur la personne de Jésus-Christ ; elles n'eussent point accepté l'arianisme ou le socinianisme qui alors étaient le point extrême du parti dit libéral.

C'est en 1849 qu'à l'état d'isolement a succédé l'organisation synodale. Un certain nombre de ces Eglises se réunirent en synode constituant à Paris<sup>24</sup>.

Là elles élaborèrent une constitution qui formule leurs deux principes constitutifs :

- 1) La séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- 2) La profession de la foi évangélique dans ses traits essentiels réclamée de tout nouveau membre, de tout pasteur ou professeur, de telle sorte qu'une grande latitude étant laissée pour les points secondaires dans la discipline, la marche de chaque Eglise, et même dans la théologie, la raison sociale religieuse ne soit pas compromise et soit garantie. Quant aux rouages fort simples de l'administration de ces Eglises, à leurs synodes, à leurs relations entre elles, un coup d'œil sur leur constitution que je prends la liberté de vous envoyer vous en apprendra plus, Monsieur, que tous les développements. Je joins à ce document la constitution particulière de la plus ancienne de ces Eglises, la Chapelle Taitbout, laquelle d'ailleurs se rattache à la constitution synodale<sup>25</sup>. Vous y remarquerez sans doute qu'il n'y a aucune analogie entre cette organisation et celle des Eglises dites dissidentes, qui ferment leur communion à quiconque ne s'y rattache pas directement. Un esprit de large catholicité évangélique anime toute cette constitution.

---

<sup>24</sup> Du 20 août au 1<sup>er</sup> septembre 1849 s'est réuni à Paris un synode constituant, où sont représentées treize églises constituées et dix-huit églises en voie de formation, animées par l'esprit du Réveil et décidées à sortir du cadre de l'Eglise réformée de France, concordataire, pour former une Union des Eglises évangéliques de France, indépendante de l'Etat. Avec le pasteur Frédéric Monod, cheville ouvrière de l'Union, Edmond de Pressensé fait partie de sa commission exécutive.

<sup>25</sup> Cette constitution a été adoptée le 11 mai 1849.

En fait, l'Union des Eglises compte trente-deux Eglises directement associées. On peut élever jusqu'à soixante le nombre de toutes les Eglises indépendantes qui lui sont rattachées à des titres divers. Quant aux autres associations non soutenues par l'Etat, comme les Wesleyens et les baptistes, si on les réunit aux 60 congrégations en rapport avec l'Union des Eglises, on est bien près d'arriver au chiffre 100. Inutile de dire que toutes ces Eglises s'alimentent par des contributions volontaires.

Voici, Monsieur, en bien peu de mots, les renseignements que vous m'avez demandés. Si vous en désirez de nouveaux, je serais heureux de les compléter, et je vous prie de recevoir l'assurance de tous mes affectueux respects.

Edmond de Pressensé

## VI. Foi dans l'avenir

François Guizot, du fond de sa retraite, avait fait son possible pour prévenir l'affrontement franco-prussien, en particulier dans un essai paru en 1868, *La France et la Prusse responsables devant l'Europe*. Rallié en janvier 1870 à l'Empire libéral, il ne crut pas, jusqu'au dernier moment, au déclenchement de la guerre, tant elle lui paraissait sans fondement. La défaite consommée, il voulut faire entendre sa voix, celle, pensait-il, de la raison et de l'apaisement. En décembre 1870, il publia une brochure de 30 pages, *M. Guizot à Messieurs les membres du gouvernement de la Défense nationale*, appelant à la fermeté face à l'Allemagne, à la médiation des puissances européennes et à la résistance contre la menace du radicalisme induit par le comportement de Gambetta, puis en janvier 1871, *M. Guizot à M. Gladstone, Premier ministre d'Angleterre*, appelant au resserrement des liens entre les deux pays au service de la paix. Le 23 mai parut encore *M. Guizot à M. Grévy, président de l'Assemblée nationale*, dans laquelle siégeait son gendre Cornélis de Witt. Comme toujours, l'optimisme l'emportait chez lui sur l'inquiétude, que la France fût vouée à la république ou choisît la monarchie constitutionnelle

*Charles Bois à François Guizot (5 mai 1871)*

Charles Bois, né en 1826, consacré pasteur en 1850, est depuis 1860 professeur d'hébreu et d'exégèse de l'Ancien Testament à la faculté de théologie protestante de Montauban. Evangélique modéré, il a publié *Essai sur le surnaturel* en 1860, et *De la valeur religieuse du surnaturel* en 1862. Guizot a appris à l'apprécier : « C'est évidemment un esprit distingué, ému, convaincu, toujours convenable.<sup>26</sup> »

Monsieur

Il y a bien longtemps que je veux vous écrire. J'ai été retenu par je ne sais quelle hésitation à venir troubler votre solitude, pleine cette année de tant de douleur et tant de préoccupations patriotiques. Il faut pourtant que je vous dise, Monsieur, la reconnaissance avec laquelle j'ai reçu vos deux brochures de cet hiver, et le bien que j'ai eu à les lire. Je n'oserais point vous dire à vous-même, Monsieur, tout ce que j'y ai admiré, et je sens

---

<sup>26</sup> François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette*, op. cit., p. 955 (20 avril 1869).

d'ailleurs que mon opinion en ces matières a bien peu de valeur. Mais il me sera permis de dire que ce que j'admire par dessus tout en ces écrits, et ce qui me donne du cœur dans ces jours d'abattement, c'est votre ferme et sereine confiance dans l'avenir. Vous ne désespérez pas de la France ? Vous qui la connaissez depuis si longtemps et si bien, vous qui avez passé votre vie à l'étudier ou à la gouverner, vous croyez qu'elle n'est pas perdue ? Vous comptez encore sur ses grandes qualités, sur ses ressources infinies ? Ce qui se passe aujourd'hui en cette ville, qui a été notre honneur au milieu de nos défaites, et qui est à présent notre honte, vous a laissé votre esprit entier ? C'est en vérité quelque chose de fortifiant de voir une telle foi unie à une telle raison, et à une telle connaissance des choses et des hommes.

Je vous remercie pour mon compte, Monsieur, de cette force et de ce calme que vous donnez à ceux qui vous lisent. Quand je suis avec vous, votre confiance me gagne ; vous m'élevez à cette hauteur sereine et supérieure d'où les événements actuels apparaissent comme des accidents douloureux, humiliants, mais passagers, et j'espère encore. Mais quand, vous quittant, je redescends et je me retrouve en certains milieux, toutes mes terreurs me reprennent, et je me demande si vous ne jugez pas avec trop de bienveillance les hommes et les partis de notre génération. Rien n'était plus vrai que la caractéristique de nos partis politiques dans la lettre au gouvernement de la défense nationale. Mais il me semble parfois qu'ils ont cessé de ressembler à ce portrait. Les légitimistes (au moins dans le Gard), se croyant assurés de la victoire, et déterminés à l'obtenir à tout prix, sont impatients de poser la question monarchique, et affirment qu'ils ont avec eux les Orléanistes les plus considérables. Et cependant une monarchie est-elle désormais possible en France ? Pourra-t-il jamais y en avoir une assez forte pour donner à la fois la paix et la liberté ? Ne vous semble-t-il pas qu'une république seule soit désormais capable d'avoir une armée contre l'émeute et de l'employer ? D'autre part, la masse des Républicains, comme si elle n'était que le parti de l'insurrection quand même, à de l'indulgence pour la Commune qui nie leur principe fondamental, et n' a que des sévérités pour la Chambre, qui seule représente... Mais je me laisse entraîner à parler politique, à vous, Monsieur, que j'aimerais tant écouter. Pardonnez-moi, et veuillez ne retenir de cette lettre que ce que j'aurais voulu simplement y mettre, l'assurance renouvelée de ma respectueuse admiration et de mon entier dévouement.

C. Bois

*Réponse de François Guizot*

Val-Richer par Lisieux (Calvados)  
18 juin 1871

Je partage toutes vos tristesses, toutes vos inquiétudes, Monsieur, et pourtant j'espère. Personne n'est plus frappé que moi de la gravité de notre mal et de la difficulté du remède. Mais quand j'écarte la pensée du présent pour considérer l'ensemble des temps et des faits, je persiste à penser que tout le développement intellectuel et social de la France, toute notre histoire si active et si progressive depuis quatorze siècles n'aboutiront pas, pour unique résultat, à une ruine immense, et que 1789, avec son chaos de vérités et d'erreurs, de légitimes et coupables ambitions, d'élan généreux et de fol égarement, sera autre chose qu'un rêve, et un rêve funeste en définitive. C'est là la question pendante depuis quatre vingts ans. Toutes les solutions qui en ont été tentées, naturelles et nécessaires peut-être à leur date, n'ont été que des oscillations qui n'ont pas trouvé le point central, le seul où le but soit atteint et où le mouvement déréglé puisse s'arrêter. Je regarde le régime de 1830 comme la plus

sensée et la plus honnête de ces tentatives. Elle a échoué aussi, comme encore trop imprégnée des restes de nos luttes révolutionnaires, et par un accès de découragement du roi Louis Philippe en face des accès de fièvre répétés du pays.

Nous touchons aujourd'hui à un nouvel essai de solution du problème que nous a légué 1789. Le second Empire, en tombant à son tour, a laissé la France en proie aux deux plus grands maux que puisse subir un Etat, l'étranger et l'anarchie. Sous le coup de ces deux maux actuels et immenses, la France, la raie et saine France, s'est réveillée et ralliée. Son ralliement s'est manifesté dans la double épreuve de la guerre et de la paix. Les royalistes de la Restauration sont accourus pour combattre l'étranger, de concert avec les républicains et sous le drapeau national. Et la triste paix à peine conclue, des élections parfaitement libres ont donné une assemblée vraiment nationale, où les divers éléments conservateurs, anciens et nouveaux, de la grande société française sont en train de se rapprocher et de s'unir, en dehors de leurs luttes passées, pour former une majorité parlementaire capable de seconder le gouvernement provisoire qui nous a retenus sur le bord de l'abîme, et de préparer le régime définitif dont la France a besoin pour retrouver au dehors toute son influence, au dedans toute sa prospérité. Quel sera ce régime ? Est-ce à la République ou à la monarchie constitutionnelle qu'il est réservé de trouver enfin le point central et fixe de notre société réconcilier et rassise ? Je ne m'étonne pas que des esprits sérieux et honnêtes hésitent entre ces deux solutions du problème ; mais ce dont ils doivent tous être convaincus, c'est que ni l'une ni l'autre ne peut être efficace si elle est superficielle et incomplète. République ou monarchie, le nom et l'apparence ne sauraient nous suffire. Si c'est la République, il nous faut la vraie république, capable d'ordre comme de liberté, de durée comme de progrès, c'est-à-dire la république non révolutionnaire. Celle-là est-elle aujourd'hui possible ? Elle ne l'a pas été toutes les fois qu'elle a été essayée depuis 1789 ; notre expérience contemporaine est contre elle, aussi bien que notre ancienne histoire, et je ne pense pas que Mr Gambetta et la commune de Paris l'aient relevée de ses échecs répétés. Si c'est la monarchie constitutionnelle, pour qu'elle nous sauve de nos périls, il faut qu'elle soit vraiment l'alliance de toutes les forces conservatrices de la société française actuelle, des intérêts généraux qui s'y sont créés comme des libertés qu'elle a conquises. Et pour que cette alliance soit sérieuse et efficace, il faut qu'elle ait lieu d'abord entre les divers éléments conservateurs anciens et nouveaux de la société française elle-même, et qu'ils en soient les plus fermes garants comme les premiers auteurs ; ensuite, entre les représentants et les chefs naturels des divers partis monarchiques. A cette double condition seulement, la monarchie constitutionnelle peut devenir le régime définitif de la France. Les princes de la branche cadette de la maison de France ont déjà fait, dans cette délicate situation, preuves de patriotisme, d'intelligence politique et de modestie royale. On m'assure que le même esprit animera la branche aînée. S'il en est ainsi, la monarchie constitutionnelle pourra avoir toutes les chances de succès que lui vaut naturellement son principe de stabilité et de durée. S'il en est autrement, si l'un ou l'autre des deux grands éléments conservateurs et libéraux ne sait pas comprendre et accomplir sa mission patriotique, la République seule, c'est-à-dire la République révolutionnaire, seule possible aujourd'hui, je le crains, restera maîtresse de l'arène, au grand péril de la France.

Je me laisse aller à vous dire ainsi, sans réserve, ma pensée. Que de choses j'aurais à ajouter, si nous causions, pour l'expliquer et la justifier pleinement. Mais nous sommes trop loin et le temps est trop court. Je compte aller à Paris avant la fin de ce mois pour y passer cinq ou six semaines. Je verrai alors où nous en sommes de nos questions ecclésiastiques auxquelles je ne cesse pas de m'intéresser vivement. J'ai

reçu, il y a deux jours, une lettre de Mr Pédézert<sup>27</sup>. Veuillez l'en remercier de ma part et lui communiquer ce que je viens de vous écrire. Vous êtes l'un et l'autre du petit nombre des hommes avec qui je puis et veux toujours parler à cœur ouvert. Croyez bien, Monsieur, à mes sentiments les plus affectueux comme les plus distingués.

G.

---

<sup>27</sup> Né en 1814, le pasteur Jean Pédézert est depuis 1849 professeur de latin à la faculté de Montauban. Il est un porte-parole actif des positions évangéliques, en particulier dans le journal *L'Espérance*. Il a, écrit Guizot, « l'esprit ouvert, prompt et beaucoup de bon sens. » Dans ses Souvenirs, il tient sur Guizot, avec lequel il a beaucoup correspondu, des propos empreints d'admiration et d'affection.